



Euskal herriko Laborarien Batasuna
Confédération paysanne du Pays Basque
Maison Zuentzat - 64 220 Ainhice-Mongelos
Tél : 05 59 37 21 08, fax : 05 59 37 19 88
e-mail : syndicat.elb@wanadoo.fr



Ainiza-Monjolose, le 25 avril 2013

Communiqué de presse

L'obligation de “puçage” des brebis est reportée

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a annoncé, au congrès de la Confédération paysanne à Nevers, le report de l'obligation de poser des boucles électroniques sur les brebis adultes.

Ces derniers mois, la colère des éleveurs de brebis se faisait de plus en plus forte sur cette obligation, qui devait prendre effet en juillet prochain, d'identifier les brebis avec des boucles faites d'une puce électronique. Ce qui engendre notamment un coût supplémentaire important pour les secteurs d'élevage ovin viande et lait, à l'heure où les charges augmentent fortement et que les revenus sont souvent inférieurs à la moitié du SMIC.

La contestation portait même au-delà de l'économique, parce que ce « puçage » est vu comme la fin du pastoralisme et du métier de berger traditionnel, pour entrer définitivement dans l'ère de l'automatisation et de l'industrialisation de l'élevage.

L'argument de la traçabilité ne vaut pas pour justifier ce nouveau système puisque le système d'identification antérieur (deux boucles simples par animaux) garantit déjà amplement la traçabilité. C'est par ce genre d'imposition, qui en entrainera d'autres, que l'élevage ovin est condamné à entrer dans la vis sans fin de l'industrialisation.

L'annonce par le ministre de l'Agriculture de la fin de l'obligation de « pucer » l'ensemble des troupeaux avant fin 2014, permettra de soulager la pression de charges sur les éleveurs ovins, dans ces périodes économiques difficiles.

En Pays Basque, un collectif de bergers opposés au « puçage » obligatoire venait de se constituer. Les bergers qui ont lancé cette initiative se voient confortés dans leur revendication, même si la victoire n'est que partielle, puisque l'objectif du collectif tout comme du syndicat ELB est d'assouplir les obligations administratives tout en garantissant la traçabilité. En ce sens, il est impératif de mettre fin à l'obligation d'identification électronique des agneaux destinés à la boucherie, ainsi que de proposer seulement sur une base volontaire le puçage de l'ensemble du troupeau.

Contact : Mikel Hiribarren, 06-38-91-04-83.